



6, 7 ET 8 JUIN 2025

**CAHIER DES CHARGES
MARCHÉ DES CRÉATIONS
ARTISANALES**

Le Portugal

Cette année, la Fête de la Morue prend la direction du Portugal. Après l'Allemagne, l'Espagne et les 30 années de jumelage avec la ville de Bray en Irlande, voici le temps de sceller un lien d'amitié avec la ville de Arcos de Valdevez (région du Minho).

La morue et le Portugal : une histoire d'amour !

Les Portugais furent les premiers à introduire massivement ce poisson dans leur alimentation et ils s'attachèrent tellement à lui qu'ils le surnomment depuis des siècles le *fiel amigo* (l'ami fidèle). À travers le pays, la morue se décline aujourd'hui en des centaines de recettes, une pour chaque jour dit-on.

Découverte par les Vikings, qui l'ont pêchée en abondance dans les mers froides des pays nordiques, au Portugal la morue était autrefois considérée comme "le pain des marées" et est aujourd'hui connue comme "l'amie fidèle".

La curieuse et longue relation de ce pays tourné vers l'océan avec un poisson séché qui n'est pas pêché le long de ses côtes, a commencé au XIV^{ème} siècle, à travers des traités de commerce établis avec l'Angleterre qui stipulaient le troc du sel contre de la morue. Actuellement, 70% de la morue vient de Norvège et les Portugais sont responsables de la consommation de 20% des prises mondiales, à la lumière de la consommation durable, du changement climatique et de sa polyvalence gastronomique. Cependant, de nos jours, les Portugais continuent à aimer la morue et ont dit qu'ils connaissent 1001 façons différentes de la cuisiner.



CONDITIONS DE PARTICIPATION AU MARCHÉ DES CRÉATIONS ARTISANALES

La Ville de Bègles, à l'occasion de la Fête de la Morue, propose pour la seconde année consécutive, de mettre à disposition des espaces dans la rue Calixte Camelle à destination d'artistes, créateurs-ices et artisans-nes non alimentaires, le samedi 7 juin 2025 de 10h à 22h. La priorité est donnée aux béglais-es. Les emplacements restants seront répartis en fonction des produits proposés afin d'éviter les doublons.

Ce cahier des charges permet de clarifier les modalités de votre participation.

Merci de l'attention que vous y porterez afin que cette fête se déroule dans les meilleures conditions.

Ce document est contractuel, il engage votre responsabilité et vos faits, ainsi que celle de vos bénévoles. En cas de manquement à ce règlement, l'accès à la manifestation pourrait vous être refusé pour l'édition en cours, ainsi que pour les prochaines.

Ouverture du site :

Installation des stands sur la rue Calixte Camelle aux emplacements déterminés par l'organisation et uniquement.

Installation à partir de 9h, avec un démontage possible uniquement à compter de 22h avec une ouverture au public de 10h à 22h.

Modalités : le marché des créations artisanales sera entièrement gratuit.

Qui peut participer au marché ?

Le marché est accessible à tous les créateurs-ices et artisans-nes d'art avec une priorité donnée aux béglais-es, puis métropole et enfin Gironde.

Un-e exposant-e non sélectionné-e ne pourra en aucun cas s'installer sur le marché.

L'exposant-e est tenu-e de se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière de sécurité et, d'autre part concernant l'affichage des prix qui est obligatoire.

L'exposant-e est responsable de son stand et devra veiller au respect du site.

L'emplacement devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.

L'exposant-e veillera à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

L'organisation veillera au respect du présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation un-e exposant-e ayant enfreint ce dernier.

L'organisation ne peut être tenue responsable des vols à l'arraché.

Le stand :

Ce sont des emplacements nus de 2.5 à 3 mètres (environ 45 stands disponibles).

Pas d'électricité sur les emplacements.

Les exposants-es doivent venir avec leurs tables, chaises, matériel et avoir un petit chariot pour ramener l'ensemble du matériel à leur véhicule (pas de stationnement sur la rue Calixte Camelle).

La présence des créateurs-ices et artisans-nes d'art est demandée obligatoirement pour l'installation du stand à 9h.

Aucun véhicule ne sera toléré dans cette zone.

ORIGINE DES PRODUITS & ECORESPONSABILITÉ :

Les créateurs·ices et artisans·nes d'art devront obligatoirement vendre des produits fabriqués par leur soin, des objets originaux, illustrations, bois, verre, art, art plastiques, bijoux- textiles...

Les produits exposés doivent correspondre au descriptif fourni par l'exposant sur sa fiche de candidature.

Les créateurs·ices et artisans·nes devront être dans une démarche éco-responsable.

Des contenants liés au développement durable (cartons, papier...) seront disponibles dans la rue. Il sera nécessaire de respecter le plus possible les consignes de tri des déchets.

Pour respecter la sélection, une rencontre au préalable pourra être faite.

Les produits pourront être vendus.

L'organisation se réserve le droit de refuser une candidature si celle-ci ne correspond pas au présent cahier des charges et se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants·es par spécialité.

Possibilité de propositions d'ateliers.

Les produits alimentaires et boissons sont interdits à la vente.

Conditions d'accès à l'événement :

PARKING

Compte tenu du dispositif « Vigipirate » mis en place à l'occasion de la manifestation, vos véhicules ne seront pas autorisés à circuler dans zone de l'évènement.

Le dispositif « Vigipirate » est mis en place à partir de 7h, le vendredi 6 juin jusqu'à 2 h le dimanche 8 juin.

En raison de l'implantation en centre-ville, un parking à l'école Paul Vaillant Couturier est réservé pour les exposants·es. Les modalités d'accès définitives seront communiquées ultérieurement.

Les créateurs·ices et artisans·nes seront autonomes pour amener leur matériel sur leur emplacement sans véhicule motorisé.

La promotion du marché des créations artisanales se fera via les outils de communication de la Fête de la Morue : affiches, programmes, et réseaux sociaux.

CONTACTS UTILES PENDANT LA MANIFESTATION

Coordination du marché des créations artisanales

Sophie Vives

Portable : 06 18 01 49 38 – s.vives@mairie-begles.fr

Coordination générale

Manon Quenneville

Portable : 06 58 55 75 55 – m.quenneville@mairie-begles.fr

Régisseuse générale

Pauline Rouchaléou

Portable 06 59 60 40 17 - p.rouchaleou@mairie-begles.fr

Support d'aide à l'installation : Pour ne rien n'oublier !

Le matériel pour le stand :

- Table pliable, si possible ajustable en hauteur ou bien table de tapissier
- Tonnelle ou barnum extérieur (avec poids de lestage)
- Crochets métal en « S »
- Pincés de serrage
- Bannières et banderoles portant le nom de votre boutique (vous pouvez aussi coudre une guirlande de fanions avec votre nom qui pourra être réutilisable)
- Caisses et paniers de présentation
- Étagères escalier pour « étager » vos produits. A défaut, caisses en bois pour les présenter à différentes hauteurs
- Portants et cintres si vêtements ou produits de grande taille
- Matériel pour emballer : papier de soie, sacs en kraft, agrafes et agrafeuse
- Étiquettes autocollantes à votre logo, raphia
- Tampon personnalisé à votre logo
- Pour l'étiquetage : étiquettes kraft de diverses formes, petites ardoises avec support en bois + stylo spécifique
- Flyers et cartes de visite
- Caisse pour la monnaie ou éventuellement louez un terminal CB
- Carnet de ventes
- Stylos
- Scotch double face, ruban adhésif
- Ciseaux et ficelle
- Caisses de transport et chariot / diable pour charger et décharger vos produits
- Gourdes

Fête de la Morue
Samedi 7 juin 2025
A retourner par mail avant le 3 mars
Déclaration sur l'honneur
Marché des créations artisanales

Je soussigné (prénom, nom)

Créateur·ice des produits suivants :

Mail : _____

Téléphone : _____

dont le siège social se situe (adresse, code postal, ville) :

Statut : _____

Numéro de siret : _____

Stand souhaité : 1 emplacement de 2.5m ou 1 emplacement de 3m (rayer la mention inutile).
Un seul emplacement par exposant·e.

- Des photos de vos produits doivent impérativement être envoyées en complément de ce document par mail à s.vives@mairie-begles.fr

Déclare avoir lu et compris l'ensemble du cahier des charges relatif à la participation dans le cadre de l'événement « La Fête de la Morue » organisé par la Ville de Bègles le samedi 7 juin 2025.

L'exposant·e est tenu·e :

- De se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière de sécurité et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.
- D'être responsable de son stand et devra veiller au respect du site. L'emplacement devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.
- D'avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

L'organisation veillera au respect du présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier.

Fait à Bègles, le .../.../.....

« Lu et approuvé »

Signature

A retourner avant le 3 mars par mail signé, accompagné de photos des produits proposés à s.vives@mairie-begles.fr. Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

